



FONDATION
COLLÈGE DE LÉVIS

Tableau d'impact fiscal Impôt et coût réel d'un don

Don annuel

Montant du don annuel	Crédit d'impôt anticipé	Don net
25 \$	8,13 \$	16,87 \$
50 \$	16,26 \$	33,74 \$
75 \$	24,39 \$	50,61 \$
100 \$	32,53 \$	67,47 \$
125 \$	40,65 \$	84,35 \$
150 \$	48,79 \$	101,21 \$
200 \$	65,05 \$	134,95 \$
400 \$	161,48 \$	238,52 \$
500 \$	209,70 \$	290,03 \$
1 000 \$	450,77 \$	549,23 \$

Don mensuel - engagement sur 12 mois

Montant du don mensuel	Total du don de l'année	Crédit d'impôt anticipé	Don net
5 \$	60 \$	19,52 \$	40,48 \$
10 \$	120 \$	39,03 \$	80,97 \$
15 \$	180 \$	58,55 \$	121,45 \$
20 \$	240 \$	84,34 \$	155,66 \$
30 \$	360 \$	142,94 \$	217,81 \$
40 \$	480 \$	200,05 \$	279,95 \$
50 \$	600 \$	257,91 \$	342,09 \$
60 \$	720 \$	315,77 \$	404,23 \$
70 \$	840 \$	373,63 \$	466,37 \$
90 \$	1 080 \$	489,34 \$	590,66 \$
100 \$	1 200 \$	547,20 \$	452,80 \$

Avantages fiscaux de donner

Nos gouvernements vous encouragent à donner. Ils accordent des avantages fiscaux importants sous la forme de crédits d'impôt.

- Au **fédéral**, les crédits d'impôt pour don de bienfaisance sont : 15 % pour 200 \$ ou moins
29 % pour l'excédent de 200 \$.

Pour les **résidents du Québec**, à cause de l'impact de l'abattement fiscal, ces crédits deviennent : 12,525 % pour 200 \$ ou moins
24,26 % pour l'excédent de 200 \$.

- Au **provincial**, les crédits d'impôt pour don de bienfaisance sont : 20 % pour 200 \$ ou moins
24 % pour l'excédent de 200 \$.

Le maximum admissible aux crédits d'impôt correspond à 75 % du revenu net du donateur, pour l'année des donations. L'excédent du 75 % peut être reporté sur cinq années subséquentes.